



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE**  
**21 AVRIL 2026**

**L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT- ET-UN du mois d'AVRIL à VINGT heures.**  
Le Conseil Municipal de Sainte Mesme légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle COPETTI, Maire.

**PRESENTS :**

- |                                 |                                  |
|---------------------------------|----------------------------------|
| 1. Madame ABADIR MICHIKRY Nadia | 7. Madame LEDAUPHIN Corinne      |
| 2. Monsieur BORDAS Joël         | 8. Madame MARGOT Sylvie          |
| 3. Madame CHANDAVOINE Sylvaine  | 9. Monsieur PIERROT Pascal       |
| 4. Madame COPETTI Isabelle      | 10. Madame ROSSIGNOL Odile       |
| 5. Monsieur DESCROIX Alain      | 11. Monsieur TRAVANUT Laurent    |
| 6. Monsieur FRANQUÉZA Luc       | 12. Monsieur TRÉBOUET Thierry    |
|                                 | 13. Monsieur Christophe VANHOVE. |

**POUVOIR (S) :** M. Jean BOURGOUNIOUX à M. PIERROT Pascal, M. BERNIER Yves à Mme COPETTI Isabelle.

**SECRETAIRE(S) DE SÉANCE :** Mme ABADIR MICHIKRY Nadia, M. DESCROIX Alain.

☪☪ ☪☪

**Date de convocation : 03/04/2026**

**Procès-verbal arrêté le : 23/06/2026**

**Date d'affichage et de publication : 25/06/2026 – [www.saintemesme.fr](http://www.saintemesme.fr)**

☪☪ ☪☪

Mme COPETTI déclare la réunion ouverte à vingt heures. Elle demande aux élus présents qui confirment avoir reçu dans les délais, le procès-verbal de la dernière séance ainsi que l'ordre du jour de la présente réunion.

- 1. Approbation du PV de la réunion du 21/03/2026.**
- 2. Vote des taux d'imposition 2026.**
- 3. Election des représentants du Conseil Municipal au sein de la commission d'appel d'offres (CAO).**
- 4. Désignation des délégués au sein des Syndicats Intercommunaux et de la CA RT.**
- 5. Création et composition des commissions municipales.**
- 6. Indemnités des élus.**
- 7. Règlement du Conseil Municipal.**

Mme COPETTI déclare qu'après concertation le vote du règlement est reporté. Un comité de rédaction incluant des membres des listes non-majoritaires sera formé sous la supervision de Mme MARGOT.

☪☪ ☪☪

**APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 21/03/2026.**

Cette réunion était dédiée à l'installation des nouveaux élus suite au renouvellement des conseillers municipaux. **Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

☪☪ ☪☪

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026.**

Un historique des taux d'imposition (taxe foncière bâtie, non bâtie, taxe d'habitation sur résidences secondaires) de 2020 à 2025 a été présenté.

Pour 2026, il a été noté une augmentation de 0,5% des bases d'imposition fixées par l'État, ce qui entraînera automatiquement une légère hausse des recettes fiscales.

Après discussion sur l'impact financier pour les ménages, le Conseil a décidé de ne pas augmenter les pourcentages communaux des taxes locales pour 2026, afin de ne pas alourdir davantage la charge des habitants. **La proposition soumise est acceptée et votée à l'unanimité.**

<b>TAXES</b>	<b>TAUX 2026</b>
<b>Foncier Bâti (TFPB)</b>	<b>24,15</b>
<b>Foncier Non Bâti (TFPNB)</b>	<b>59,77</b>
<b>Habitation Résidences Secondaires (THRS)</b>	<b>7,78</b>

☪☪ ☪☪

### **ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

Mme le Maire détient la présidence permanente de cette commission.

Après concertation les élus ont fait le choix de la présentation d'une liste unique représentative :

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les membres de la CAO comme suit :**

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
M. FRANQUEZA LUC	M. BORDAS JOEL
M. BERGOUNIOUX JEAN	M. PIERROT PASCAL
M. DESCROIX ALAIN	MME MARGOT SYLVIE

☪☪ ☪☪

### **DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET DE LA CA RT.**

- 1- Pour représenter Sainte Mesme auprès des syndicats, organismes et intercommunalités, sont proposés/ désignés les élus suivants. Etant entendu que pour les compétences transférées par la loi, le choix final revient aux organes délibérants de ces instances.

<b>ORGANISMES</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>CLECT - CA RT</b>	M. BERGOUNIOUX JEAN	M. PIERROT PASCAL
<b>SEY</b>	M. FRANQUEZA LUC	M. BORDAS JOEL
<b>SITR DOURDAN</b>	M. VANHOVE CHRISTOPHE	M. TRAVANUT LAURENT
<b>CNAS</b>	M. TREBOUET THIERRY	
<b>MISSION LOCALE</b>	MME CHANDAVOINE SYLVAIN	M. PIERROT PASCAL
<b>SEINE &amp; YVELINES ENVIRONNEMENT</b>	M. DESCROIX ALAIN	MME ROSSIGNOL ODILE
<b>SICTOM</b>	M. FRANQUEZA LUC	MME LEDAUPHIN CORINNE
<b>SEASY</b>	MME MARGOT SYLVIE MME ROSSIGNOL ODILE	M. VANHOVE CHRISTOPHE M. FRANQUEZA LUC
<b>SYNDICAT DE L'ORGE</b>	M. PIERROT PASCAL M BORDAS JOEL M DESCROIX ALAIN	M. FRANQUEZA LUC MME LEDAUPHIN CORINNE
<b>ERRE : élu rural relais de l'égalité</b>	MME MARGOT MME COPETTI	MME ROSSIGNOL ODILE

La secrétaire générale de mairie en charge des ressources humaines est déléguée représentant les agents au sein du CNAS.

**Voté à l'unanimité**

## **2- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).**

La désignation définitive des membres de la commission est opérée par la DGFIP au vu de la liste proposée, seuls 6 titulaires et 6 suppléants étant retenus, pour la durée du mandat municipal.

Il sera fait à un appel aux volontaires sur ILLIWAP pour compléter la liste ci-dessous :

	<b>Membres</b>
1	PIERROT PASCAL
2	FRANQUEZA LUC
3	BERNIER YVES
4	BOYER CHRISTIAN
5	VANHOVE CHRISTOPHE
6	ROSSIGNOL ODILE
7	BORDAS JOEL

**Voté à l'unanimité.**

## **3- Commission des listes électorales.**

Il n'y a pas de délibération du conseil pour la commission de contrôle des listes électorales. Le maire ainsi que les adjoints titulaires d'une délégation en matière d'inscription et de radiation sur les listes électorales en sont exclus. Sont proposés au Préfet qui prendra un arrêté de nomination les élus suivants :

<b>UNIS POUR SAINTE Mesme</b>	<b>UN NOUVEL ELAN POUR SAINTE Mesme</b>	<b>AGIR ENSEMBLE POUR SAINTE Mesme</b>
ROSSIGNOL ODILE	PIERROT PASCAL	DESCROIX ALAIN
LEDAUPHIN CORINNE		
TRAVANUT LAURENT		

**CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES.**

**A l'unanimité**, les élus décident de la création et de la composition des commissions municipales pour la durée du mandat :

COMMISSIONS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Budget/ Finances</b>	M. BERGOUNIOUX JEAN M. BORDAS JOEL M. DESCROIX ALAIN MME ROSSIGNOL ODILE	M. PIERROT PASCAL M. TRAVANUT LAURENT MME MARGOT
<b>Urbanisme / Travaux/Sécurité</b>	M. BERGOUNIOUX JEAN M. FRANQUEZA LUC M. DESCROIX ALAIN MME MARGOT SYLVIE M. TRAVANUT LAURENT	M. PIERROT PASCAL M. BERNIER YVES M. TREBOUET THIERRY MME ABADIR MICHRIKY NADIA M. BORDAS JOEL
<b>Communication</b>	MME MARGOT SYLVIE M. PIERROT PASCAL MME LEDAUPHIN CORINNE	
<b>Affaires scolaires/ intergénérationnelle</b>	MME ABADIR MICHRIKY NADIA M. DESCROIX ALAIN MME ROSSIGNOL ODILE M. TREBOUET THIERRY	MME CHANDAVOINE SYLVAIN MME ROSSIGNOL ODILE MME LEDAUPHIN CORINNE
<b>Affaires culturelles/sportives/ fêtes et cérémonies/</b>	TOUT LE CONSEIL MUNICIPAL	
<b>Développement économique</b>	M. BERGOUNIOUX JEAN M. PIERROT PASCAL MME CHANDAVOINE SYLVAIN M. TRAVANUT LAURENT	

**INDEMNITES DES ELUS**

L'indemnité du maire est fixée à 44,3% de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit environ 1 820 € bruts mensuels en 2026, contre 1 605 € en 2020).

L'indemnité des adjoints est de 11,77% (soit environ 483,80 € bruts mensuels en 2026, contre 439,82 € en 2020). La commune dispose de 3 adjoints.

Un débat a eu lieu sur le caractère "bénévole" ou rémunéré de ces fonctions, avec des précisions sur le fait que le maire a quitté son emploi pour se consacrer entièrement à ses fonctions et que sa rémunération est conforme aux obligations légales et à la charge de travail.

**Le taux d'indemnité de fonction des trois adjoints est fixé à l'unanimité des votes à 11,77%.**

**Clôture de la réunion à 20h54 mn.**

**PROLOGUE :**

Par courriel reçu le 23 avril 2026 adressé à Mme le Maire et copie à l'ensemble des élus, M. DESCROIX écrit :

« *Bonjour Isabelle,*

*Le Conseil Municipal de mardi soir s'étant terminé un peu rapidement, la question que j'ai posée en clôture du conseil sur le plan communal de sauvegarde n'a pas été enregistrée pour préparation du compte rendu officiel.*

*Je te l'adresse donc par écrit afin qu'elle soit ajoutée au CR, et pour que Fatou n'ait pas à retaper le texte, je joins également le fichier Word.*

*Objet : Question à Madame Le Maire sur le plan communal de sauvegarde*

*SAINTE-MESME le 23 avril 2026*

*Madame Le Maire,*

*Notre village a subi à l'automne 2024 de graves inondations avec un classement en CATNAT. Nous allons faire des travaux de limitation des risques d'inondations, sans toutefois les éliminer.*

*Par ailleurs, SAINTE-MESME est entourée de forêts au nord, à l'est et au sud de la commune. Seul l'ouest du village est partiellement dégagé de la végétation et dans 80% des cas la forêt joute les habitations à moins de 50 mètres.*

*Avec le réchauffement climatique les résineux prennent progressivement le pas sur les chênes et les autres espèces traditionnelles de feuillus, et représentent un risque d'embrasement de plus en plus important.*

*Certains quartiers comme le PETIT SAINTE-MESME sont enclavés sous forme d'impasse sur une longueur approximative de 2 kilomètres.*

*Dans ces conditions notre population est en danger.*

*Madame Florence GHILBERT, sous-préfète de Rambouillet de 2022 à 2024 est venue nous rencontrer à de nombreuses reprises pour vous demander de mettre en place le plan communal de sauvegarde.*

*Depuis sa nomination en 2024, Monsieur Nicolas VENTRE, actuel sous-préfet de Rambouillet insiste régulièrement sur la nécessité de création de notre plan communal de sauvegarde.*

*De mai à juin 2025, il a même organisé des ateliers de formation sur le sujet, et Monsieur Christophe VANHOVE en a bénéficié.*

*A ce jour et depuis bientôt un an, nous n'avons aucune nouvelle sur la gestation de notre plan communal de sauvegarde.*

*Ce sujet hautement important pour la sécurité de la population de SAINTE-MESME fait partie de vos obligations d'information du conseil municipal.*

*Je vous serais reconnaissant d'associer ce courrier au compte rendu du conseil municipal du 21 avril 2026, et de bien vouloir mettre un point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal concernant la mise en place de notre plan communal de sauvegarde.*

*Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame Le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux. »*

**Le Maire,  
Isabelle COPETTI**

**Secrétaires de séance  
Mme ABADIR MICHKRY -M. DESCROIX**